

Le vote des femmes à l'étranger : Belgique. - France. - Grande-Bretagne

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 307

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la moralité publique, et sur les résultats qu'obtient en Allemagne le traitement volontaire des maladies vénériennes.

Notre journal a parlé en son temps de la fameuse « Enquête des Experts » sur la traite des femmes et des enfants, qui a apporté tant de précisions documentaires, et dont la publication a eu un grand retentissement sur l'opinion publique. Fallait-il la continuer? l'étendre à d'autres pays? notamment aux pays d'Orient qui n'avaient pas encore été atteints? La Commission s'est prononcée pour l'affirmative, en relevant très justement d'autre part que la différence des coutumes entre l'Orient et l'Occident impliquerait forcément des méthodes de travail et l'emploi d'enquêteurs autres que pour la première enquête. Elle a également pris connaissance d'une intéressante et curieuse étude préparée par le Secrétariat sur les sanctions infligées par les législations de différents pays à ces abominables personnages que sont les souteneurs. Ici aussi il faudrait pouvoir citer de larges extraits, tant des pages consacrées à la caractéristique du souteneur, au sexe de celui-ci (car des femmes exercent aussi cet infâme métier) que du tableau des peines dont sont passibles ces tristes individus: sait-on qu'en Angleterre, par exemple, le souteneur récidiviste en court non seulement deux ans de travaux forcés, mais aussi un certain nombre de coups de fouet? De même au Canada. En Hongrie, en Tchécoslovaquie, la durée de l'emprisonnement peut aller jusqu'à 10 ans, en Belgique jusqu'à 7 ans, en Italie et en France jusqu'à 5 ans. La Commission, sur la proposition formulée par Miss Wall, la déléguée suppléante de la Gde-Bretagne, et par MM. Maus et Le Luc (Belgique et France) a décidé d'attirer l'attention des gouvernements sur la nécessité a) de la prompte arrestation des souteneurs, b) de sanctions appropriées à leur activité non seulement nationale, mais encore internationale, et c) d'un régime spécialement répressif pour les récidivistes. Enfin, et après un rapport très documenté de M. Cohen, elle a décidé de soumettre à un nouvel examen la question très discutée de supprimer dans les Conventions internationales contre la traite la limite d'âge au dessous de laquelle la traite est punissable. C'est là un sujet de première importance pour nos Associations, non pas seulement du point de vue de la lutte contre la traite, mais encore du point de vue féministe: aussi y reviendrons-nous plus en détail, lorsque le Secrétariat de la S. d. N. aura recueilli la documentation nécessaire qui permettra une discussion approfondie.

E. Gd.

Le vote des femmes à l'étranger

Belgique. — France. — Grande-Bretagne.

Nous sommes si occupées en Suisse par notre pétition que nombre d'entre nous oublient ce qui se passe en matière de suffrage féminin par delà nos frontières. Et pourtant ce mois de mai est riche en événements de portée significative, sur lesquels il est utile de jeter un coup d'œil.

* * *

Rien de très réjouissant cependant à signaler en Belgique, où le Sénat a repoussé par 69 voix contre 54 une proposition catholique tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote pour les prochaines élections provinciales. Evidemment les lauriers de leurs confrères du Luxembourg empêchaient les sénateurs belges de dormir, et ils ont voulu, comme ceux-ci, écarter ce spectre malfaisant du vote des femmes. Cependant l'expérience du vote des femmes a été faite déjà en Belgique avec le suffrage municipal, qui n'a donné que d'excellents résultats; et bien plus, les femmes qui ne peuvent pas voter pour élire les Assemblées provinciales, peuvent en revanche siéger dans ce même Sénat, où a été précisément élue une femme, M^{me} Spaak! « Ah! mais, diront ceux qui, chez nous, entendent chaque jour ce sempiternel prétexte que le vote des femmes conduira tout droit au socialisme, M^{me} Spaak est socialiste, et c'est sans doute pour cette raison que le Sénat, conservateur par définition, n'a pas voulu risquer de renforcer son parti... — Mais non, tout au contraire, puisque la propo-

sition en faveur du vote des femmes qu'à repoussée le Sénat émanait justement de parti catholique, partisan du suffrage féminin, alors que le parti socialiste lui a aimablement tourné le dos! Que de contradictions dans cette politique masculine, et comment, somme toute, on voit là sur le vif que ce ne sont point, comme on cherche à nous le faire croire, de grands principes qui dictent l'attitude des partis, puisque ce qui est vérité pour eux en Belgique est erreur en Suisse, et inversement...

* * *

En France, nous l'avons dit, le Sénat s'est encore une fois refusé à discuter la loi sur le vote des femmes déjà acceptée par la Chambre, et qui n'attend plus que le bon plaisir des Pères de la Patrie. La question en est donc toujours au même point mort.

Mais les féministes ne l'entendent point ainsi, et les élections municipales du 5 mai leur ont été l'occasion d'une propagande intense. D'autant plus intense que la décision des Chambres d'étendre à six ans le mandat des conseillers municipaux renvoie à 1935 la possibilité la plus prochaine pour elles de voter. Aussi, manifestations, meetings, tracts et affiches ont-ils été leur train toutes ces semaines; les brochures, les cocardes et les rubans portant ces mots *Les Françaises veulent voter* ont fleuri tous les chapeaux et tous les revers de manteaux; et, mesure plus hardie, mais souvent pratiquée en France, des candidatures de femmes ont figuré sur des listes. Candidatures fictives, est-il besoin de le dire, puisque selon l'état légal actuel, une femme ne peut pas faire partie d'un conseil municipal, et que, si la liste sur laquelle se trouve son nom passe, elle-même est tout simplement déclarée non élue. Mais le moyen de propagande a du bon, étant donné le système électoral français (Chez nous, avec la R. P. ce serait impraticable (*Réd.*)).

Ce moyen d'ailleurs avait déjà été employé, il y a quatre ans, lors des précédentes élections municipales, et avait abouti à des résultats bien curieux. Quelques femmes en effet avaient été élues dans les milieux de gauche de la banlieue parisienne. Cette élection fut déclarée nulle. Elles gardèrent leur poste. La Préfecture intervint. Elles feignirent de ne rien entendre. Les formalités pour les exclure prirent du temps, beaucoup de temps, comme avec toute affaire bureaucratique... si bien que l'une d'elles, en tout cas, M^{me} Variot, a, quatre ans durant, siégé irrégulièrement, mais siégé tout de même au Conseil municipal de Malakoff. Et ses expériences sont certes concluantes, comme on s'en rendra compte par le fragment suivant d'une interview donnée par elle:

...Et quelle a été votre gestion municipale?

— C'est à la population de Malakoff à se prononcer. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai fait partie de toutes les commissions, en particulier des commissions scolaires, d'hygiène, de philanthropie. Nous avons pu créer des dispensaires, des colonies de vacances pour nos écoliers, dans mon pays natal, en Bourgogne.

« Si l'expérience féministe que j'ai tentée, malgré moi, prouve quelque chose, monsieur, c'est que la présence d'une femme est indispensable dans les assemblées municipales. Malgré tout, il y a des choses que les hommes ne voient pas, et que, seules, les femmes sentent.

« Je me suis donnée avec passion à cette tâche. En quatre ans, je n'ai manqué qu'une séance. Pour que les délibérations ne soient pas annulées, je n'ai pris qu'une seule précaution: celle de ne pas signer le registre, ce qui aurait entraîné la révocation du maire.

...Et alors madame, vous allez vous représenter?

— Je ne sais pas. J'ai bien peur, que le rejet par le Sénat du vote municipal des femmes ne me permette plus de continuer cette expérience. Ce serait très triste pour moi, monsieur, et j'en aurais beaucoup de chagrin...»

« Mais cela ne m'empêchera pas de m'occuper de mes petits Malakoffiots. Je resterai à la caisse des Ecoles. On ne peut tout de même pas empêcher une femme de s'occuper des enfants! »

* * *

Mais en Angleterre, alors, la participation des femmes à la vie publique prend une bien autre envergure.

Car on peut dire sans exagération que ce sont les femmes qui vont déterminer l'orientation des élections législatives du 30 mai prochain. Ces cinq millions de nouvelles électrices de

21 à 30 ans ajoutés aux 8 millions et demi d'électrices âgées de plus de 30 ans, représentent en effet une puissance considérable, capable à elle seule d'orienter la politique du pays dans le sens qu'elle indiquera; et comme la politique intérieure de l'Angleterre est, de tous les pays du monde, celle qui a le plus de conséquences directes sur la politique internationale, on se rend compte de l'importance capitale que prennent les voix de femmes, qui vont se prononcer outre-Manche.

Il ne faut pas se représenter pourtant qu'elles vont se prononcer toutes dans le même sens, et que l'un des partis en bénéficiera aux dépens des autres. Impossible de dire lesquels, des travaillistes, des libéraux ou des conservateurs recruteront le plus grand nombre d'électrices. Mais ce ne sera la faute d'aucun d'entre eux si il n'attire pas à lui cette majorité, car les invites, les amabilités, pleuvent sur les femmes. Successivement, les trois chefs, MM. Baldwin, Lloyd George et MacDonald ont reçu des députations féminines, qui se présentaient, non plus en suppliantes comme jadis — comme nous — mais en visiteuses sûres de leur pouvoir. Les hommes politiques les plus en vue, non seulement ne dédaignent pas de prendre la parole à des réunions d'électrices, mais encore sont tout heureux d'y être invités. Les femmes sont une force, et elles le savent.

Cette force, elles l'utilisent d'ailleurs avec beaucoup de jugement, de sens politique, et de souci des responsabilités qui pèsent sur elles. Les grandes Associations féministes, depuis des mois, consacrent des conférences et des cours, non pas tant à éveiller l'intérêt des nouvelles électrices — ce qui ne paraît guère nécessaire — mais à les orienter, à les renseigner, à les instruire, à leur exposer les problèmes de l'heure. Les journaux féministes ont emboîté le pas. Des publications spéciales ont paru. Il y a un grand effort, dont il faut signaler toute la valeur, pour mettre à même ces nouvelles venues dans la vie publique de faire de leur bulletin de vote un usage intelligent et consciencieux. C'est pourquoi les élections de 1929 pourront être une surprise quant à leurs résultats, mais en tout cas, elles ne prouveront pas de l'indifférence ou de l'ignorance de la part des femmes. Où pourrait-on en dire autant d'un pareil chiffre de nouveaux électeurs masculins?

Si 13 millions et demi de femmes s'appêtent à voter, un nombre infiniment plus restreint d'entre elles demande les suffrages de leurs concitoyens des deux sexes pour aller siéger à Westminster. On compte en effet actuellement 64 candidates, soit 8 conservatrices, 25 libérales, 27 travaillistes, 2 communistes, et 2 indépendantes. Nous aurons à parler encore d'elles dans notre prochain numéro.

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

„La Journée des Femmes de Genève“.

L'Union des Femmes de Genève a suivi avec intérêt les réunions organisées à plusieurs reprises déjà dans les cantons de Vaud, Berne et Zurich, sous le nom de *Journée des Femmes* et les heureux résultats de ces rencontres lui ont suggéré l'idée d'organiser dans ce canton aussi une *Journée des Femmes de Genève*. Il lui paraît en effet que ces réunions où viennent de toutes parts dans le canton, de la ville comme de la campagne, des femmes de tous les milieux, de toutes les mentalités, représentant les tendances les plus diverses, mais préoccupées des mêmes problèmes et soucieuses de les résoudre pour le mieux être moral et matériel de notre population, constituent à la fois un lien précieux entre les habitantes du même canton, qui apprennent ainsi à mieux se connaître et à mieux se comprendre, et une occasion unique d'élargissement de notre horizon.

Pour débiter l'Union des Femmes a pensé préférable de limiter cette «Journée» à une après-midi et en a fixé la date au *dimanche 2 juin*. Cette rencontre aura lieu au Palais Eynard, aimablement mis à sa disposition par le Conseil Administratif, et le sujet choisi pour faire l'objet d'exposés divers, puis d'échanges de vues et de discussions est celui de la *valeur du travail ménager* considérée sous ses différents aspects éducatif, social, moral, économique, etc. Un thé en commun sera pris dans le courant de

l'après-midi, et les frais de cette rencontre seront couverts par des dons et par une collecte faite à la fin de la séance.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme détaillé de cette «Journée» pour laquelle, nous demandons dès aujourd'hui à nos lectrices habitant le canton de Genève de réserver l'après-midi du dimanche 2 juin.

Les femmes sont-elles plus morales que les hommes ?

«A cette question, nous écrit une de nos lectrices de la Chaux-de-Fonds, le regretté préfet Matthias répondait par l'affirmative. Ses fonctions lui permettaient, en effet, par l'examen d'innombrables individus et dossiers, de se faire à ce sujet une opinion, qui, si elle ne peut être généralisée, n'en offre pas moins des garanties à considérer. Une statistique de 1927 révèle qu'à La Chaux-de-Fonds, il y eut cette année-là, pour 521 hommes, 24 femmes qui subirent respectivement 2664 et 76 jours de prison. La proportion est suffisamment explicite pour qu'il soit oiseux de la commenter!»

«Parmi les peines purgées par les prévenus, on trouve: vagabondage, ivrognerie, débauche, etc. Car l'immoralité féminine ne s'exprime pas seulement dans les cas graves; on la trouve à tous les étages de la criminalité. Et, si les femmes, bien davantage que les hommes s'exposent à des peines plus ou moins sérieuses par leurs bavardages, inconséquents souvent, causes de plaintes en diffamation, il faut reconnaître que les autres postes d'accusation les mentionnent moins souvent. Déjà bien des controverses eurent lieu qui discutèrent de la moralité comparée de l'homme et de la femme. Une opinion voulait que cette dernière fut plus criminelle. Et lorsque les statistiques renversaient les jugements établis, on se hâtait de prononcer le mot: prostitution. Paraisaient alors l'avortement, l'infanticide donnant raison à première vue aux partisans de la femme plus coupable. Mais la réflexion prouve premièrement que, comme le dit Finot dans son *Préjugé et Problème des sexes*, «le monde des débauchés chez les hommes est tellement incalculable qu'on n'en parle point». Deuxièmement que les crimes imputés à la femme seule peuvent être partagés par l'homme, séducteur-complice. Or, défalcation faite de ces deux crimes, la femme retrouve sa suprématie morale, puisque déjà, lorsqu'on ne tient pas compte de cette criminalité spéciale, dans tous les pays, la femme ne commet que les 20/00 des crimes imputés à l'homme».

«Evidemment, vouloir faire de la femme un être de vertu ignorant absolument le mal, et charger l'homme de tous les péchés, serait aussi injuste qu'antiscientifique. Pourtant on peut, sans crainte de dépasser les limites de la plus stricte équité, répéter «La femme est plus morale que l'homme.» Et ceci est peut-être bon à faire remarquer tandis que circulent les listes de la pétition suffragiste».

J. H.

CORRESPONDANCE

Les femmes suisses et la littérature.

L'article de notre collaboratrice, M^{lle} Haltenhoff, sur ce sujet paru dans notre dernier numéro, nous a valu plusieurs réclamations de lectrices genevoises, fort étonnées, et à bon droit, de ce que ne figure pas, parmi les noms cités des femmes auteurs contemporaines, celui, bien connu, cependant, de M^{me} Cuchet-Albaret.

Nous sommes les premières à nous associer à ces regrets, en notre qualité d'admiratrice du beau talent, souple, sain et vrai, de M^{me} Cuchet-Albaret, auquel le *Mouvement* n'a jamais manqué de rendre hommage par des comptes-rendus et des études, toutes les fois que lui ont été envoyés en service de presse les uns ou les autres, des volumes publiés par l'une de nos trop rares femmes poètes. Mais, dans le cas présent, nous croyons devoir rappeler que l'étude de notre collaboratrice n'était pas faite par elle à sa guise, mais suivait de près, en l'analysant, la monographie publiée sur les femmes écrivains suisses par la Saffa. Et alors... est-ce la première fois que nous devons malheureusement constater que, dans le domaine littéraire comme dans d'autres, la Saffa n'a pas toujours tenu la balance très-égale entre les filles de *Mutter Helvetia*? et que, trop souvent, certaines d'entre elles, suivant les régions du pays où elles habitaient, ont été laissées dans l'ombre ou entourées de silence? La réclamation que l'on nous a envoyée ce n'est pas la première fois que nous l'entendions, hélas! Seulement, elle se trompait d'adresse.

La Rédaction.